

RELEVÉ DES DÉCISIONS

CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2019

18h00

Présents : M. Marc **BAUER**, M. Gérard **MATTIS**, Mme Emmanuelle **VAUDEY**, Mme Audrey **NALIN**, M. Sébastien **FRISON**, Mme Denise **BONNEVIE** M. Jean Charles **BORASO**, Mme Jane **GRIFFITHS**, Mme Marie Laure **MATTIS**, M. Nicolas **MORIANO**, M. Philippe **BOREL**, Mme Dominique **MAIRE**, Mme Véronique **PESENTI GROS**

Absents : M. Michel **BOBBI** (procuration à M. Gérard **MATTIS**) M. Didier **BONNEVIE**, Mme Florence **COSTERG**, M. Pascal **NARBONI** (procuration à M. Marc **BAUER**) Mme Corinne **REVERSADE** (procuration à Mme Emmanuelle **VAUDEY**), M. Patrick **MARTIN** (procuration à Mme Dominique **MAIRE**)

Secrétaire de séance : M. Nicolas **MORIANO**

La convocation a été envoyée le 9 octobre 2019

La convocation a été affichée le 9 octobre 2019

Point N° 1 :

Convention avec le restaurant d'altitude Le Virage « Grand Pré »

Après délibérations le conseil municipal, à **l'unanimité**, approuve le projet de convention d'occupation D'APPROUVER le projet de convention d'occupation du domaine privé Communal entre la Commune et la SARL LE VIRAGE représentée par Monsieur Julien DAVID annexé à la présente.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé Communal entre la Commune et la SARL LE VIRAGE représentée par Monsieur Julien DAVID.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à ce dossier, et généralement de faire le nécessaire.

M. BORASO Jean-Charles est sorti de la salle, et n'a pris part ni au débat ni au vote.

Point N° 2 :

Convention avec le restaurant d'altitude « Les ruines de Tovière »

Après délibérations, le conseil municipal, à **l'unanimité**, D'APPROUVER le projet de convention d'occupation du domaine privé Communal entre la Commune et la SAS VALION représentée par Madame Valérie JOLY et Monsieur Lionel FAYOLLE annexé à la présente.

autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé Communal entre la Commune et la SAS VALION représentée par Madame Valérie JOLY et Monsieur Lionel FAYOLLE.

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à ce dossier, et généralement de faire le nécessaire.

Point N° 3 :

Régie des pistes et de la sécurité – décision modificative N° 1 budget pistes 2019

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative qui lui est présentée pour le budget 2019 « régie des pistes ».

Point N° 4 :

Présentation des tarifs de secours hélicoptérés – saison 2019/2020

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2019/2020 qui lui sont présentés, comme suit :

	Saison 19/20
1 - Secours primaires ne pouvant être forfaitisés du fait de recherches ou de rotations multiples de personnels et matériels hélicoptère basé à Val d'Isère	41.35 €/min de vol
2 - Transports primaires sur pistes balisées (non médicalisés par le SMUR) hélicoptère basé à Val d'Isère	396.09 € TTC (le transport)
3 - Transports primaires en zones hors-pistes (non médicalisés par le SMUR) hélicoptère basé à Val d'Isère	512.58 € TTC (le transport)
4 - Transports primaires avec treuillage (non médicalisés par le SMUR) hélicoptère basé à Val d'Isère	Supplément de 244.64€ aux tarifs n° 3 et 4, par transport

Point N° 5 :

Agrément d'une hélisurface pour le PIDA hélicoptère

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'utilisation de l'hélisurface sur la plaine de la Daille, dans le cadre du plan d'intervention pour le déclenchement d'avalanches (PIDA) et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Point N° 6 :

Tarifs de facturation horaire de la régie des pistes et de la sécurité

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.

Type d'engin	Anciens tarifs horaires HT sans chauffeur applicables au 1 ^{er} décembre 2018	Anciens tarifs horaires HT avec chauffeur applicables au 1 ^{er} décembre 2018	Nouveaux tarifs horaires HT sans chauffeur applicables au 1 ^{er} décembre 2019	Nouveaux tarifs horaires HT avec chauffeur applicables au 1 ^{er} décembre 2019
Mini pelle CAT	43.00 €	90.50 €	43.00 €	91.20€
Hydrosider Reforme	62.50€	110.00 €	64.20 €	112.40 €
Pelle CAT	103.20 €	151.00 €	103.20 €	151.40 €
Chenillettes simple	154.50 €	202.00 €	159.20 €	207.40 €
Chenillettes treuils	178.50€	226.00 €	183.80 €	232.00€
Turbine Frontale	44.00 €		44.00 €	
Camion Renault	48.50 €	96.00 €	50.00 €	98.20 €
Compresseur	46.20 €		46.20 €	
Engazonnement		0.50 € m2		0.50 € m2

Point N° 7 :

Actualisation des frais de secours sur le domaine skiable 2019/2020 et été 2020

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés :

Zone 1 : front de neige =	58 €
Zone 2 : rapprochée =	225 €
Zone 3 : éloignée =	395 €

Zone 4 : hors-piste =	789 €
Secours été Pissailas =	224 €
Heure pisteur- secouriste =	51 €

Les tarifs de secours lors d'un secours hélicoptéré :

- Zone 1 =	133 €
- Zone 2 =	302 €
- Zone 3 =	472 €
- Zone 4 =	864 €
- Secours été sur le glacier du Pissailas =	293 €

Le tarif des ambulances :

- Daille, Fornet, Manchet =	152 €
- Front de neige =	137 €

Le tarif de secours dans la zone de randonnée = 264 €

Les tarifs de raccompagnement :

- Raccompagnement en scooter =	58 €
- Raccompagnement en traineau =	93 €

Point N° 8 :

Dons à une association

Après délibérations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le versement de la totalité des numéraires provenant des objets trouvés, à l'association « coup de théâtre » de Val d'Isère.

Mme Marie Laure MATTIS n'a pris part ni au débat ni au vote.

Point N° 9 :

Tarifs frais de fourrière

Après délibérations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les tarifs des frais de fourrière qui lui sont présentés

Point N° 10 :

Décision modificative N° 4 - exercice 2019 budget ville

Après délibérations, le conseil municipal approuve la décision modificative N° 4 du budget ville de l'exercice 2019, qui lui est présentée

VOTE : 13 POUR
 4 CONTRE (Borel / Maire / Martin / Pesenti Gros)

Point N° 11 :

Décision modificative N° 2 - exercice 2019 budget parkings

Après délibérations, le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve la décision modificative N° 2 du budget parkings exercice 2019, qui lui est présentée.

Point N° 12 :

Financement participatif de la commune de Val d'Isère au tour de l'avenir 2019

Après délibérations, le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve la participation de 2500€ TTC à la production télévisée du tour de l'avenir 2019.

Point N° 13 :

Rapport du délégataire SEM SOGEVALDI exploitation centre aqua sportif -2016/2017 et 2017/2018

Après délibérations et entendu l'exposé de l'adjoint délégué aux finances, le conseil municipal prend acte du rapport cité en objet pour la délégation de service public du centre aqua sportif.

Point N° 14 :

Rapport du délégataire SEM SOGEVALDI exploitation centre Henri Oreiller -2016/2017 et 2017/2018

Après délibérations et entendu l'exposé de l'adjoint délégué aux finances, le conseil municipal prend acte du rapport cité en objet pour la délégation de service public du centre Henri Oreiller.

Point N° 15 :

Rapport du délégataire SEM SOGEVALDI exploitation patinoire -2016/2017 et 2017/2018

Après délibérations et entendu l'exposé de l'adjoint délégué aux finances, le conseil municipal prend acte du rapport cité en objet pour la délégation de service public de la patinoire.

Point N° 16 :

Rapport d'activités 2018 – communauté de communes de Haute Tarentaise

Après délibérations, le conseil municipal reconnaît avoir pris connaissance du rapport d'activités de la communauté de communes de Haute Tarentaise pour l'année 2018.

Point N° 17 :

Autorisation de signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation du marché de fourniture et livraison d'explosifs pour la sécurisation des domaines skiables de Tignes et Val d'Isère entre la Régie des Pistes de Tignes et la Commune de Val d'Isère.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de groupement de commandes entre la Régie des Pistes de Tignes et la Commune de Val d'Isère visant à la passation du marché de fourniture et livraison d'explosifs pour la sécurisation des domaines skiables de Tignes et Val d'Isère, autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à ce dossier, et autorise le maire à désigner deux membres de la Commission d'Appel d'Offre : un titulaire et un suppléant.

Le Maire,

Marc BAUER

